

**REUNION DU CONSEIL LOCAL de DEVELOPPEMENT (CLD) VALENCE DROME ARDECHE CENTRE
DU VENDREDI 26 MAI 2007 à Saint Maurice en Chalencon**

Etaient présents :

Corinne DAOUD, Gérard CLEMENT, Jean-Marie ROBERT, Marc CHOUREAU, Jacqueline CIMAZ, Fatima MANA, Eliane ANDRE, Maëlys CHOMEL, Elodie LE GAL, Olivier IBARRA, Isabelle LAMBERT, Yveline BAZIN, Michel CHAUDY, Marcel CHAIX, Alain SALLIER, Jean-Daniel BALAYN, Pierre-Antoine LANDEL, Xavier BERNARD-SENS, Sylvette WILLIAMS, Jean ALLAIN, Jean-Louis VIDIL

Etaient excusés :

Nicolas DARAGON, Jean-Pierre CARDI, Lucien ALESSIO, Gildas GAUTIER, Jacques FRANCOIS, Martine PASQUIER, Jacques ESTOUR, Jean-Marie MOUNIER, Jean-Louis CHOVIN, Pascal MANTAUT, Clotilde CHANAL, Gérard BARRAS

Assistait :

Maëlle LE PENHUIZIC

La réunion a été l'occasion d'une rencontre entre le Conseil Local de Développement et le parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

A 18H00, une Promenade animée par Xavier Bernard Sans, Directeur du parc et Sylvette BERAUD WILLIAMS, ethnologue a été l'occasion d'une lecture de paysage sur les pentes des Boutières, à Saint Maurice en Chalencon. Elle a permis de découvrir les traces de l'occupation humaine du XIX^e siècle, que traduisent les cultures en terrasses. La diversité biologique est forte, mais le paysage reste parqué par le châtaigner, dont la culture est à l'origine du Parc. La discussion a montré combien la simple observation d'un paysage permettait de découvrir l'histoire d'un territoire, mais aussi ses enjeux contemporains. Elle a été aussi l'occasion de poser les problèmes liés à l'installation des éoliennes et de comprendre le rôle du Parc dans la recherche d'une solution globale et cohérente, qui sert de base à la décision d'implantation d'une éolienne. Enfin, Alain SALLIER, maire de Chalencon, a présenté l'organisation intercommunale du territoire.

A 19H30, était organisée une réunion en salle. En début de réunion, Sylvette BERAUD WILLIAMS a accueilli les participants au nom de Mme le Maire de Saint Maurice en Chalencon.

Xavier BERNARD SANS, directeur du PNR et Jean Michel BALAYN, membre du bureau du Parc ont présenté les objectifs et le fonctionnement du

parc naturel régional. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.parc-monts-ardeche.fr/v1/sommaire.php3>

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, créé en 2001, compte 132 communes et 6 villes portes dont Privas, Lamastre et Vernoux. 50 des communes du parc sont incluses dans le périmètre du CDRA. Le parc développe 4 objectifs : valorisation et préservation du patrimoine, développement local durable, éducation à l'environnement, expérimentation. Il intervient sur plusieurs secteurs d'intervention :

- culture : festival d'hiver de la Beaume, festival du cinéma d'Europe à Privas qui diffusent sur le territoire;
- développement économique : développement artisanal ;
- agriculture et forêt : PSADER en cours de mise en place en pays Ardèche méridionale ;
- éducation à l'environnement : intervention ;
- développement des usages TIC : systèmes d'information participatifs.

Le Parc n'est pas un guichet : on vient voir le parc pour monter une action avec lui ; il porte un maximum d'actions, mais il le fait avec des partenaires, sauf à quelques exceptions près : ex : sentier découverte à Lamastre.

Le budget du PNR est d'environ 1.000.000 euros par an. Il est géré par un Syndicat Mixte qui emploie 14 chargés de mission et 3 administratifs, en apportant une ingénierie de développement pour les petites communes.

En terme d'Aménagement du territoire, les élus du parc sont porteurs d'une ambition d'un développement durable, qui ne passe pas que par la vallée du Rhône, et ne limite pas les monts d'Ardèche à une destination ou un lieu de résidence. Le parc est aussi un lieu de création d'activités, de ressources, de culture, qui méritent d'être connus, et mis en réseau avec les initiatives d'autres territoires ruraux du CDRA et de la Vallée du Rhône.

Enfin le Parc a animé un Groupe d'Action Locale Leader + (procédure de développement local européenne) sur le thème de l'accueil de nouvelles activités et d'actifs, qui s'est traduit par l'accompagnement de 30 à 40 projets d'installation. Le Prochain projet portera sur le développement de services en milieu rural.

2) Convention d'articulation entre PNR et CDRA

Le parc est doté d'une charte qui doit être articulée avec le Contrat de Développement Rhône-Alpes. Il a travaillé durant quelques mois avec le CDRA pour que soit assurée cette cohérence au travers d'une convention d'articulation. Après avoir identifié les objectifs de chacun des partenaires, la convention identifie des objectifs partagés et surtout, définit des principes de coopération : Le PNR doit être informé des projets développés par le CDRA sur son territoire et inversement, et en cas de problème, un arbitrage est demandé. Plusieurs dossiers posaient problème : énergie, pôles de compétitivité et ont fait l'objet de discussions.

Le CLD a été cité dans la convention, mais n'est pas associé à la commission mixte : en Ardèche méridionale, il y a un représentant du CLD. La charte devrait être révisée dans les prochaines années, avec une implication potentielle du CLD dans la démarche.

Discussion

La discussion a tout d'abord porté sur la place des communes ardéchoises dans l'élaboration du CDRA. Au départ les communes ardéchoises étaient très présentes dans les commissions, puis petit à petit les commissions n'ont plus été réunies, et la concrétisation du programme s'est passée à « un autre niveau ». Cela renvoie à un mode de gouvernance, qui pose la question de la reconnaissance des territoires ruraux par rapport au poids des communes urbaines.

Plusieurs pistes de travail susceptibles d'impliquer le Parc ont été détectées :

- Culture : impliquer la population dans la valorisation du patrimoine: développement d'échanges entre les associations PNR et Hors Parc ;
- Education à l'environnement : faire connaître le Parc et ses actions dans les écoles et collèges, dans les communes et villes hors PNR ;
- Accueil de porteurs de projet, souhaitant une implantation en milieu rural : faire connaître en milieu urbain, lors des foires et autres événements, les possibilités d'installation en milieu rural ;
- Urbanisme, habitat, éoliennes : modèles de gouvernance : faire connaître le schéma de développement éolien auprès des autres élus des communes limitrophes et autres communes
- Charte d'animation du CLD VALDAC : implication du PNR à étudier ?

Les membres du CLD qui le souhaitent peuvent s'abonner à la lettre du Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche, à l'adresse suivante : http://www.parc-monts-ardeche.fr/v1/article.php?id_article=1813

-
-

II Présentation méthodologie PSADER et questions diverses (calendrier des prochains mois)

La Région accompagne la mise en œuvre d'un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) pour :

- renforcer l'attractivité et l'identité du territoire en favorisant le maintien de l'agriculture et son ancrage territorial ;
- positionner l'agriculture dans la stratégie globale de développement économique du territoire ;
- aider les agriculteurs à s'adapter à l'évolution du monde rural ;

- rechercher un équilibre entre espaces naturels, agricoles ou forestiers et espaces urbanisés, organiser la multifonctionnalité de ces espaces ;
- résorber la fracture entre les espaces dynamiques et les espaces en recul économique et social.

Il y aura un PSADER du Parc Naturel régional et un PSADER VALDAC

Le parc des monts d'Ardèche travaille sur un projet visant à rémunérer le travail des agriculteurs pour la sauvegarde des paysages. Après l'identification d'espaces à enjeux, des conventions seront passées avec les agriculteurs et le PNR pour prendre en compte la dimension paysagère.

Maëlice CHOMEL, animatrice PSADER VALDAC a présenté la méthode d'élaboration du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural VALDAC. Trois temps sont prévus : le diagnostic (en cours), les travaux de groupes sur 4 objectifs et la définition de fiches actions

Le CLD est sollicité pour donner son avis pour le diagnostic et les objectifs

Olivier IBARRA et Isabelle LAMBERT représentent le CLD au sein de la commission du PSADER, qui réunit 60 personnes. Ils ont eu la surprise d'assister la veille, le jeudi 25 mai à l'installation d'un comité de pilotage qui compte 23 sièges, dont 1 pour le CLD, sans que son représentant n'ait droit de vote. A été soulignée l'humiliation générée par cette situation, et ce d'autant plus que dans le groupe de pilotage siègent des techniciens d'organisations qui ont le droit de vote.

Le Président de la commission d'élaboration du PSADER aurait indiqué que cette situation ne faisait que reprendre celle du CDRA. Pierre-Antoine LANDEL a indiqué que la situation était différente : c'est sur la base délibérée d'une non participation aux votes du comité de pilotage, mais d'une formulation de propositions, qu'il a été élu à la Présidence du CLD. Durant deux ans, il a appliqué formellement ce principe. Par contre; le Comité de pilotage du CDRA a mis en place un bureau, qui comprenait la plupart des membres du CDRA, à l'exclusion du Président du CLD ou de son représentant. C'est à l'intérieur de ce bureau qu'ont été conduits les arbitrages qui ont conduit à l'élaboration du contrat. Cette situation illustre à nouveau la difficulté d'existence du CLD à l'origine du découragement de nombre de ses membres, et ce d'autant plus que ceux-ci agissent dans le cadre d'un strict bénévolat. A quoi cela sert-il d'exclure formellement des votes, alors que dans les faits, il est très rarement utilisé ?

Le CLD s'est donc interrogé sur la participation au vote des membres du CLD siégeant au comité du PSADER. Après discussion, il a été proposé que durant les phases d'élaboration des documents, lorsqu'ils parlent en leur nom propre, les représentants du CLD devaient se limiter à la formulation d'avis et de propositions. Par contre, lorsque le CLD a travaillé sur le document et qu'il a émis des propositions, ils sont porteurs d'un mandat collectif et sont habilités à parler au nom du CLD, et le cas échéant, s'ils le souhaitent, à voter.

Enfin, le CLD s'est interrogé sur le mode de gouvernance du PSADER. Celui-ci est-il piloté par le comité de pilotage PSADER ou par le comité de pilotage du CDRA ?

Le calendrier prévoit une présentation du PSADER lors d'un comité de pilotage qui sera organisé le vendredi 6 juillet.

Comme cela a été proposé par le bureau du CLD, le CLD travaillera sur le diagnostic et la proposition d'objectifs lors de la réunion qui sera organisée le

Jeudi 5 juillet à 19H00

Dans les locaux du SMEOV Château du Bousquet, 07800 Saint Laurent du Pape

(Saint Laurent se situe à l'entrée de la Vallée de l'Eyrieux. Au centre de Saint Laurent prendre la direction Gilhac et Bruzac, château sur votre gauche à 300 m, 1^{er} étage)

Au vu des délais, les membres du CLD ont demandé l'envoi des documents avant la réunion. En outre, ils demandent la participation du Président du comité de pilotage du PSADER à la réunion.

L'ordre du jour de la réunion pourra être le suivant :

- Rappel des propositions du CLD déjà formulées
- Présentation du diagnostic et des objectifs PSADER ;
- discussion,
- formulation de propositions, sur les objectifs et les priorités.

Enfin, Pierre-Antoine LANDEL a rappelé la nécessité de procéder au renouvellement de procéder au renouvellement du Président du CLD en septembre, ainsi que le prévoit le règlement intérieur. Cette période doit être l'occasion de procéder à une analyse critique du fonctionnement du CLD, et de formuler des propositions pour l'avenir.

L'été devra être mis à profit pour une relance personnelle de chacun des membres organismes représentés au sein du CLD afin de valider son souhait de participer aux travaux, et de procéder éventuellement au renouvellement des représentants au cas où ceux-ci ne siègent plus. En septembre deux réunions donc seront organisées :

- Jeudi 6 septembre : 19H00 à Saint Laurent du Pape : bilan de l'action du CLD, questions posées : opportunité de proposition d'un collège élus, collège agriculteurs, vote au sein du comité de pilotage du CDRA, structure porteuse du CLD ? propositions...
- Puis mardi 25 septembre : à Valence (Latour Maubourg) : 19H00 : débat d'ensemble et élection du Président

Questions diverses :

Michel CHAUDY a présenté un projet de **participation à** des rencontres de l'Economie Sociale et Solidaire, en réponse à un appel à candidature de la Région Rhône-Alpes. Il proposerait un voyage en Economie Sociale et Solidaire sur Valence Drôme Ardèche Centre., qui aurait pour but de :

- Faire connaître les activités de l'ESS : production, services, agriculture, culture,
- Faire connaître les statuts : SCOP, coopératives agricoles, Associations, Mutuelles,
- Faire connaître le territoire :

Un groupe de travail a été constitué pour proposer l'engagement de la démarche, composé de Michel CHAUDY, Jacqueline CIMAZ, Sylvette BERAUD WILLIAMS. Tous ceux qui le souhaitent peuvent y participer.

La soirée s'est terminée autour d'un apéritif copieux et convivial offert par les municipalités de Saint Maurice en Chalencon et de Saint Michel de Chabrilanoux.

Fait le 31 mai 2007

Pierre-Antoine LANDEL
Président du Conseil Local de Développement

CLD VALENCE DROME ARDECHE CENTRE
SMEOV Château du Bousquet, 07800 Saint Laurent du Pape
Tel accueil : 04.75.60.77.80, Tel CLD : 04.75.60.77.84, Fax : 04.75.56.31.67
Mail : cld.valdac@orange.fr Blog Internet : <http://cldvdac.blog4ever.com>